



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France

en partenariat avec

le rectorat de l'Académie de Lille,

la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord,

le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (C.A.S.N.A.V.),

le Grand Bleu, spectacle vivant pour les nouvelles générations , Lille

en lien avec

le syndicat mixte des gens du voyage – Lille Métropole

*Dans le cadre des programmes d'éducation artistique et d'action culturelle
développés en région Hauts-de-France, lancent un*

APPEL À CANDIDATURES

EN DIRECTION DES

ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION

VIVANT ET TRAVAILLANT SUR LA MÉTROPOLE LILLOISE

*En vue d'une mission d'appui artistique en faveur des équipes éducatives
en charge de la scolarisation
des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France
et des enfants et des jeunes issus de familles itinérantes et de voyageurs
vivant sur la métropole lilloise*

Ce sont ici 2 artistes qui sont recherchés.

Une mission d'appui artistique ?

Lancée à titre expérimental en 2012-2013, la mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir les différentes équipes enseignantes et éducatives en charge de la scolarisation des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France et des enfants et des jeunes de la communauté des gens du voyage vivant sur la métropole Lilloise, ainsi que les équipes du hors temps scolaire pour mener à bien des actions culturelles.

Elle est essentiellement destinée à fédérer ces équipes à partir de deux présences artistiques partagées et d'une envie commune de mettre en œuvre des actions artistiques et éducatives pouvant s'envisager, à partir d'entrées évoquées lors des travaux préparatoire. Par ailleurs, les artistes sont invité.e.s à faire un lien avec la programmation du Grand Bleu, quand cela est possible en concertation avec l'enseignant. Ci-joint le lien sur [le site du Grand Bleu](#).

Elle est donc incarnée par **deux artistes** dont on recherche la pleine disponibilité pour **une durée de 12 semaines** (voir calendrier détaillé ci-dessous).

Les artistes intéressé.e.s par cette offre sont invité.e.s, avant toute chose, à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *qu'est -ce qu'une résidence-mission ?* ».

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

Objectifs et enjeux

- permettre à ces enfants et jeunes d'appréhender de plain pied la création contemporaine en invitant les enseignants et les éducateurs à expérimenter en ce sens, concrètement ;
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion et les formes de représentation stigmatisantes.
- contribuer à l'animation et à l'action du réseau d'enseignants et d'éducateurs en charge des enfants et jeunes concernés ;
- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps scolaires et hors scolaires de ces enfants et jeunes comme dans l'exercice professionnel des enseignants et éducateurs ;

Le réseau professionnel bénéficiaire de la mission d'appui artistique

Il s'agit, pour l'essentiel, des enseignants relevant de la quarantaine d'écoles et établissements scolaires (collèges, lycées d'enseignement général) qui accueillent sur la métropole lilloise des enfants nouvellement arrivés en France. Ce sont plus précisément les professeurs des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) en écoles primaires, en collèges et lycées.

Ces dispositifs ont la particularité d'accueillir des enfants et jeunes, francophones ou non, scolarisés antérieurement ou non dans leur pays d'origine. Elles les accueillent entre 3 et 18 heures par semaine selon leurs besoins linguistiques ; les autres jours, les élèves suivent les enseignements dans des classes ordinaires.

La liste des établissements concernés figure à la fin de ce présent cahier des charges.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes de la communauté des gens du voyage et les enfants des familles roms migrantes, ce sont les enseignants des antennes scolaires mobiles (ASM) qui vont à leur rencontre sur les lieux de stationnement et également sur des terrains non autorisés et précaires. Les élèves fréquentant ces trois ASM de l'agglomération lilloise ont eu en général une scolarité « en pointillés ». L'emploi du temps varie en fonction des déplacements des populations ou encore des expulsions de terrains occupés illégalement.

Les enseignants de ces antennes mobiles adhèrent à l'A.S.E.T. Nord (Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) qui met régulièrement en place des projets pédagogiques et culturels dans ou en dehors des antennes scolaires mobiles. Parmi ceux-ci peut être notamment citée la Bibliothèque du Voyage.

Le réseau professionnel des bénéficiaires de la mission d'appui artistique est également composé des éducateurs travaillant au sein de l'A.S.E.T. Nord.

Éléments organisationnels et financiers

Pour chacun des deux artistes retenus, la durée de la mission est de 12 semaines non consécutives à temps plein se répartissant ainsi :

- 1ère partie de résidence : du **lundi 7 au vendredi 18 décembre 2020 inclus** (2 semaines).
Les deux premières semaines de résidence seront principalement consacrées aux rencontres avec les enseignants pour donner à voir leur travaux et leurs démarches et permettre l'élaboration de pistes et d'un calendrier des interventions.
- 2ème partie : du **lundi 11 janvier au vendredi 12 février 2021** (5 semaines) puis du **lundi 15 mars au vendredi 2 avril 2021** (3 semaines). Interventions artistiques des artistes auprès des groupes d'UPE2A
- 3ème partie : du **lundi 12 avril au vendredi 23 avril 2021** (2 semaines). Ce temps sera réservé aux projets développés avec les équipes des antennes scolaires mobiles.
- le **mardi 8 juin 2021** : **moment convivial et de partage** au Grand Bleu avec possibilité de restitution des travaux et de réunion des différents groupes. Il est important de garder à l'esprit que les actions réalisées ne sont aucunement soumises à l'obligation d'une restitution publique, ni même d'une production. Toutefois, si désir de production ou de restitution il y a, elles n'en constituent pas pour autant la finalité de ces actions.

Durant les huit semaines d'intervention, le travail pourra prendre la forme d'ateliers ; de gestes artistiques et d'un travail collaboratif de création.

En amont de la période de mission, les deux artistes retenus sont invités par le Grand Bleu, le CASNAV et la DRAC, à une « **27ème heure artistique** » au cours de laquelle, ils ou elles présenteront leurs démarches artistiques à l'ensemble de la communauté éducative concernée, qui aura au préalable échangé sur des choix possibles avec les élèves. Ce moment de présentation qui prendra la forme d'une conférence très illustrée et qui laissera une part importante à l'échange aura lieu sur une demi-journée le **mercredi 18 novembre 2020**.

Elle permettra de manière approfondie de faire connaissance avec les créateurs et leur travail. C'est la

direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui prendra en charge son coût.

Les moyens financiers rassemblés par les partenaires pour le salariat des artistes résidents, pour les **douze semaines** de mission, représentent un montant global de 20 000 euros (coût total employeur), soit un montant de 10 000 euros consacrés à chaque artiste.

Le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, il est possible de rétribuer une partie au titre de l'intermittence ou aux droits d'auteurs pour les artistes concernés, mais dans la limite de 30% maximum du montant total de la rémunération.

Les artistes sont autonomes en matière de déplacement. Ils (ou elles) sont, de préférence, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposent d'un véhicule personnel.

Les frais de déplacement et les repas sont à la charge des artistes.

Il est à noter que cette mission ne propose pas d'hébergement aux artistes retenus.

Recommandations quant à la méthode et à la forme d'action

Toutes les équipes pédagogiques et éducatives, désireuses de s'associer à la mission d'appui artistique, sont invitées chacune, à évoquer avec les artistes retenus :

- leur propre quotidien professionnel,
- les particularités des parcours des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité

et surtout

- la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, à ces enfants et ces jeunes leurs présences (celles des artistes et de leurs œuvres respectives).

C'est à partir de cet échange et de ce dialogue que se co-construisent des actions aux formes diverses favorisant pratiques artistiques et culturelles.

Elles ont toujours pour objectifs :

- de créer et de renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques et éducatives,
- de favoriser l'immersion de ces enfants et de ces jeunes dans le monde qui les entoure,
- de rendre les équipes pédagogiques et éducatives les plus autonomes possibles en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture,
- de favoriser les interactions entre les établissements scolaires, mais également, au sein de chacun d'entre eux, de rayonner au-delà de la seule classe d'accueil (UPE2A).

Quelle que soit la forme d'action retenue par chaque équipe ayant souhaité rencontrer les artistes (ou du moins l'un d'entre eux), elle est toujours conçue de manière à ce qu'elle puisse faire percevoir, par le plus grand nombre possible, la singularité et la force de la démarche artistique qui la sous-tend. Ceci en faisant, mais cela va de soi, la part belle à l'expérimentation et à l'imagination.

Procédure à suivre pour chaque candidat

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e), vivant et travaillant sur la métropole lilloise.

Il ou elle a une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il ou elle détient, de préférence, un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
2. un curriculum vitae,
3. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e).

NB : il n'y a pas de projet à produire. Il est en revanche souhaité que la lettre de motivation évoque certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes éducatives rencontrées au cours de cette mission.

Les candidatures sont à adresser jusqu'à la date du **20 septembre minuit 2020 au plus tard** par courriel, de préférence sous format PDF, à l'adresse suivante :

cvalentin@legrandbleu.com (sujet : **Mission d'appui** – suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste candidat(e) souhaite enrichir cet envoi d'un d.v.d. ou d'un c.d., pour les œuvres audiovisuelles ou pour des documents complémentaires, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Le Grand Bleu
Christine Valentin
36 avenue Marx Dormoy
59000 LILLE

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection. La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom des artistes retenus le **28 octobre 2020**

Pour plus d'informations :

Christine Valentin
Le Grand Bleu - Lille
Relations avec le public, développement territorial
03 20 00 55 70

Liste des établissements scolaires de la MEL accueillant des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire, au collège et au lycée :

Ecoles	Collèges	Lycées
LILLE école Wagner LILLE école Boufflers LILLE école Ampère LILLE école Chénier-Séverine LILLE école Michelet LILLE école Herriot LILLE école Descartes- Montesquieu LILLE école Saint-Exupéry-Ségur LILLE école Launay LILLE école Viala – Voltaire LILLE école Arago-Jacquart LILLE école Cornette LILLE école Lamartine LILLE école Berthelot-Sévigné LILLE école Berthelot- Verne LEZENNES école Jules Ferry MONS-EN-BAROEUL Ecole La Paix RONCHIN Ecole Jean Moulin VILLENEUVE D'ASCQ Ecole Picasso	LILLE collège Boris Vian LILLE collège Franklin LILLE collège Louise Michel LILLE collège Lévi-Strauss LILLE collège Miriam Makeba LILLE collège Nina Simone LILLE collège Verlaine LILLE collège Louise Michel LA MADELEINE collège Yvonne Abbas LAMBERSART collège Lavoisier MONS-EN-BAROEUL collège Descartes RONCHIN Collège Anatole France VILLENEUVE D'ASCQ Collège Simone de Beauvoir	LILLE lycée Aimé Césaire LILLE lycée Fénelon
ROUBAIX école Olivier de Serres ROUBAIX école Lavoisier ROUBAIX école Léo Lagrange ROUBAIX école Condorcet TOURCOING école Lavoisier WATTRELOS école Brossolette	ROUBAIX collège Mme de Sévigné ROUBAIX collège Jean-Baptiste Lebas ROUBAIX collège Anne Frank ROUBAIX collège Baudelaire ROUBAIX collège Rosa Parks ROUBAIX collège Van Der Meersch ROUBAIX collège Jean-Baptiste Lebas TOURCOING collège Curie WATTRELOS collège Néruda	ROUBAIX Lycée Jean Moulin ROUBAIX Lycée Van Der Meersch
Antenne scolaire mobile école Groupe scolaire Saint Adrien, Villeneuve d'Ascq	Antenne scolaire mobile - collège Groupe scolaire Saint Adrien, Villeneuve d'Ascq	/